

CANDIDATURE A UN POSTE DE RESIDENTS AU LYCEE FRANÇAIS GUSTAVE EIFFEL DE BUDAPEST

– CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

➤ Pièces demandées par l'AEFE (cf. liste récapitulative des documents à fournir sur le site de l'Agence) :

- Notice individuelle AEFE remplie et signée par l'intéressé(e)
- Copie du dernier arrêté de promotion
- Copies des deux derniers rapports d'inspection (*ou attestation sur l'honneur si le candidat n'a pas été inspecté 2 fois*)
- Copie de la dernière notation administrative (fiche individuelle ou notice annuelle) sur laquelle figure l'appréciation du supérieur hiérarchique (sauf personnel du 1er degré n'ayant jamais exercé dans le réseau AEFE)
- Copie d'une pièce d'identité (CNI...) et du livret de famille
- Candidat établi dans le pays (justificatifs)
- Copie du contrat en cours (agents relevant de l'AEFE)
- En cas de suivi de conjoint ou de domiciliation dans le pays d'accueil, justificatif de résidence prouvant que l'agent peut être recruté à la date de rentrée scolaire (*immatriculation consulaire, carte d'adresse (document hongrois), contrat du conjoint, contrat de bail...*)

➤ Documents demandés par le lycée français Gustave Eiffel de Budapest :

- Curriculum Vitae
N'oubliez pas de préciser les diplômes obtenus qui caractérisent une compétence supplémentaire : certification de langue étrangère, formation en FLE, formation premier secours, encadrement sportif)
- Joindre les pièces justificatives des diplômes cités. **La CCPLA procédera au classement du candidat UNIQUEMENT si toutes les pièces demandées, accompagnées de toute attestation susceptible de mettre en valeur la candidature, sont jointes au dossier.**

• CALENDRIER :

Publication des postes vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée de septembre 2020, le mercredi 08 janvier 2020.

Date limite de réception des dossiers au LFGEB : **le lundi 17 février 2020 12h00 (heure locale)**

Attention, seuls les dossiers envoyés sous format papier et reçus complet pourront être traités.

Envoi du dossier papier à l'adresse suivante :

Lycée Français Gustave Eiffel - mouvement des personnels
1525 BUDAPEST Pf 583
HONGRIE

En cas de difficulté d'acheminement du courrier, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du Proviseur (+36 1 391 78 21 ou par courriel : secretariat@lfb.hu).

Réunion de la CCPLA de recrutement : le mercredi 26 février 2020 à 8h15.

Si vous êtes pressenti sur l'un des postes, vous serez joint(e) dans la journée.

• **CONSTITUTION DE DOSSIER DE RESIDENT (en cas de recrutement définitif) :**

Voir site AEFE (liste récapitulative des documents à fournir) de pièces à **RENNVOYER DIRECTEMENT A L'ETABLISSEMENT.**

Pour mémoire :

- Copie de 1^{er} arrêté de titularisation ou copie de la page lprof « Carrière : corps, grade, échelon ».
- Copie de tous les arrêtés établis depuis la dernière rémunération par l'administration d'origine (*mise en disponibilité, congé parental, congé de formation, détachement*).
- Copie de la demande de réintégration dans l'administration d'origine (pour les agents en situation de détachement)
- Certificat médical attestant de l'aptitude à exercer à l'étranger
- Copie de la carte vitale ou de l'attestation d'immatriculation à la sécurité sociale ou mutuelle de l'agent
- Attestation de rapatriement sanitaire pour l'agent et ses ayant droits
- Relevé d'identité bancaire (RIB) **récent** d'un compte ouvert en France au nom de l'agent (ou compte joint).
- Copie de la demande de certificat de cessation de paiement du traitement auprès de l'administration actuelle ou du dernier organisme payeur en cas de détachement.
- En cas de divorce, copie du jugement de séparation, de divorce ou ordonnance de non conciliation.
- En cas d'enfants à charge **à la rentrée scolaire**
 - Certificat de scolarité ou de poursuite d'études pour les enfants de plus de 16 ans
 - Attestation de l'employeur du conjoint de non versement d'avantage familial ou de prise en charge des frais de scolarité OU, si le conjoint ne travaille pas, une déclaration sur l'honneur de non activité professionnelle.
 - Pour les enfants de plus de 18 ans résidant en France : attestation au nom de l'enfant de non versement de l'APL délivrée par la CAF de son domicile